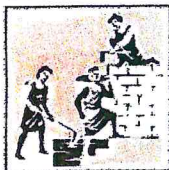


**CERCLE D'HISTOIRE
ET D'ARCHEOLOGIE
DU SAINT AMANDOIS**



**Membre de
l'Union REMPART
Reconnue
d'utilité publique
Agréée
Jeunesse Education Populaire**

Le Conseil d'administration du CHASA, réuni le 14 janvier 2017, a adopté la déclaration suivante :

Après le non-renouvellement de l'aide à l'emploi d'avenir qui a entraîné la fermeture du poste de guide-animateur au 1er juillet dernier, après la suppression du poste de responsable de site, du poste de secrétaire, et le licenciement de Dominique Lallier au 21 octobre, la municipalité frappe de nouveau notre association en annonçant que la convention qui nous lie ne sera pas renouvelée après le 10 mai prochain. Sans convention, il n'y a plus de base légale à la présence du CHASA dans les locaux ni à son activité sur le site (visites, animation, chantiers...)

Pourtant, deux semaines avant cette annonce, une rencontre qui paraissait constructive avait eu lieu entre le Maire, le conservateur régional des monuments historiques et son équipe et le président du CHASA. Cette rencontre prévoyait une étude d'évaluation « pour la conservation et la mise en valeur du site », préalable à tous travaux. Tous les participants avaient au passage souligné l'importance de l'oeuvre et de l'expertise du CHASA, qui devait se voir attribuer à terme un programme d'intervention.

S'il s'agit là du contenu du « nouveau partenariat » que le maire affirme vouloir bâtir, comment ne pas s'étonner de la méthode consistant à chasser l'association en 2017 tout en lui faisant miroiter une nouvelle collaboration ...après ? Incohérence ou duplicité ? Si le Maire veut effectivement « avancer à Montrond », comme il le dit dans la presse et comme sa saisine officielle des services de l'Etat semble le confirmer, pourquoi ces mesures récurrentes contre notre association ?

Le CA, fort de la légitimité que donnent au CHASA son action désintéressée, dans le cadre de l'Union REMPART et depuis 1970, au service de Montrond, le dévouement de ses bénévoles et salariés, ainsi que la reconnaissance du public comme des spécialistes du patrimoine, demande instamment que soit mise au point, entre la mairie et l'association, une convention nouvelle qui définisse les responsabilités de chacun, garantisse les moyens d'action du CHASA et son maintien dans les lieux, et permette ainsi une collaboration efficace ente les partenaires. L'association, guidée par le seul souci de la défense du monument, et qui s'est gardée de toute polémique et de tout procès a priori, est en droit de demander au Maire de sortir une fois pour toutes des contradictions et ambiguïtés et d'apporter une réponse rapide à sa demande. Elle appelle les élus et les citoyens à la soutenir dans cette démarche.